

Solutions d'affranchissement

Des processus efficaces grâce à un affranchissement sur mesure

Une solution d'affranchissement correspondant à vos besoins spécifiques permet d'augmenter l'efficacité dans l'expédition de vos envois. La sélection de votre solution d'affranchissement se fait en fonction de critères, tels que les catégories d'envoi utilisées, le volume d'envoi et l'organisation de votre entreprise.

La Poste simplifie le processus d'affranchissement en proposant des solutions d'affranchissement efficaces et confortables adaptées aux besoins de la clientèle commerciale.

Affranchissement PP

L'affranchissement PP est la solution idéale pour affranchir des envois en nombre. Le dépôt des envois doit avoir lieu auprès d'un office de poste, d'un guichet des clients commerciaux ou d'un centre courrier avec un bordereau de dépôt/bulletin de livraison.

Envoi de lettres easy

Envoi de lettres easy est une prestation gratuite pour le dépôt aisé d'envois Recommandé Suisse, Courrier A Plus, Acte de poursuite, Acte judiciaire, Dispomail et Lettre avec signature de contrat. Avec cette solution, vous passez moins de temps à la préparation des envois. Vous n'avez qu'à apposer le code à barres, établir la liste de codes à barres, et la préparation des envois est terminée. Il n'est plus nécessaire d'établir un bulletin de livraison ou bordereau de dépôt PP.

Système d'affranchissement intelligent (IFS)

Cette solution est idéale pour l'affranchissement de la correspondance commerciale courante en quantités plus ou moins importantes et dont l'envoi est préparé de manière centralisée.

Service d'affranchissement Poste

Les entreprises qui ne veulent pas affranchir elles-mêmes leur courrier tous les jours utilisent le Service d'affranchissement Poste. La Poste se charge du courrier quotidien et l'affranchit selon vos exigences.

WebStamp

Cette solution convient parfaitement à l'affranchissement de volumes d'envoi réduits. Il est également possible de personnaliser l'affranchissement avec un visuel individuel.

Affranchissements et timbres-poste non autorisés

- Timbres-poste suisses n'ayant plus cours et cartes ou lettres avec étiquette-empreinte
- Timbres-poste étrangers
- Affranchissements découpés
Exception: les marques d'affranchissement originales et lisibles, qui n'ont pas été oblitérées et pour lesquelles aucune prestation n'a été fournie, sont autorisées
- Timbres-poste qui ne sont pas collés au recto des envois
- Timbres-poste partiellement masqués
- Timbres-poste reconstitués
- Timbres-poste dont certaines parties manquent
- Timbres-poste déjà oblitérés
- Affranchissements rouges de machines à affranchir mécaniques
- Affranchissements bleus de machines à affranchir de la génération IFS 1 (sans code Datamatrix)

Valeur d'affranchissement Envoi en nombre du courrier B

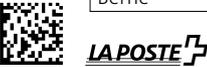
Les envois en nombre du courrier B qui sont affranchis avec des timbres-poste ou IFS doivent être affranchis avec la valeur correspondante. Si la valeur correspondante n'est pas disponible, c'est la valeur d'affranchissement supérieure ou inférieure disponible à la Poste qui doit être appliquée. Tous les envois d'un même dépôt doivent présenter la même valeur de timbres et chaque envoi doit porter un seul timbre-poste (si les directives ne sont pas respectées, les envois ne pourront pas être expédiés sous forme d'envoi en nombre du Courrier B. Ces dépôts seront alors expédiés et facturés sur la base de l'offre de prestations la plus proche en matière de pertinence, p. ex. Envoi isolé du Courrier B). Les différences au bénéfice du client ou de la Poste sont soldées au moment du dépôt avec le bordereau de dépôt/bulletin de livraison (créé via le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres»). Les timbres-poste peuvent être commandés sur www.poste.ch/stamps.



Affranchissement insuffisant

Les envois de la poste aux lettres avec adresse doivent être intégralement affranchis lors du dépôt. Pour tout envoi de la poste aux lettres non affranchi ou insuffisamment affranchi par l'expéditeur, l'affranchissement manquant ainsi qu'un supplément d'un franc sont à la charge de l'expéditeur. Ce supplément s'applique aux expéditions nationales et internationales. Si l'expéditeur est inconnu, la taxe manquante (sans frais de traitement) est perçue auprès du destinataire.

Aperçu des solutions d'affranchissement de la Poste

	Affranchissement PP	Envoi de lettres easy
Marque d'affranchissement	  	
Description	Les envois dès 50 pièces sont munis d'une marque d'affranchissement PP et doivent être remis au guichet accompagnés d'un bordereau de dépôt/bulletin de livraison. Si celui-ci est créé via le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres», on peut remettre les envois de moins de 50 pièces avec l'affranchissement PP.	Les clients apposent seulement le code à barres avec le numéro de licence d'affranchissement Envoi de lettres easy et la marque d'affranchissement PP sur les lettres avec code à barres (Recommandé, Courrier A Plus, Acte judiciaire, Acte de poursuite, Dispomail et Lettre avec signature de contrat). Après l'établissement de la liste de codes à barres en double, l'envoi est prêt à l'expédition. La prestation est facturée sur la base du code à barres lu au cours du traitement du courrier.
De préférence pour	Entreprises avec volume d'envoi important (p. ex. envois en nombre, publipostages).	Clientèle commerciale
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – Préimpression d'enveloppes avec marque d'affranchissement PP – Préimpression sur étiquettes autocollantes – Mise en compte des frais de port par facturation mensuelle – Pas de frais de licence ou de maintenance – Pour un faible surcoût, la Poste appose les marques d'affranchissement PP sur les envois – Complément possible de la marque d'affranchissement PP avec Letter ID pour la consignation d'informations à propos des retours 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de la charge de travail lors de la préparation des envois: à présent, le dépôt se fait sans bulletin de livraison ou bordereau de dépôt PP. De même, il est inutile de déterminer le format, le poids ou la quantité. – La prestation Envoi de lettres easy n'est sujette à aucun supplément sur le prix d'envoi. – Utilisation du numéro de licence d'affranchissement existant dans le code à barres aussi pour Envoi de lettres easy après une simple mutation effectuée par le conseiller à la clientèle. – La marque PP est directement intégrée dans le nouveau code à barres, ce qui simplifie son application sur l'envoi.
Conditions	La marque d'affranchissement PP doit contenir la mention «P.P.», le NPA et la localité de l'adresse d'expéditeur ainsi que la désignation du fournisseur des services postaux (logo postal ou «Poste CH SA»). Le dépôt doit toujours être accompagné d'un bordereau de dépôt/bulletin de livraison.	Envoi de lettres easy peut seulement être utilisé avec une licence d'affranchissement correspondante et le code à barres doit être muni de la mention PP. Les étiquettes avec code à barres ayant des licences d'affranchissement Envoi de lettres easy ne doivent pas être utilisées pour d'autres types d'affranchissement (p. ex. IFS) et sont uniquement valables pour les envois du service intérieur.
Lieu de dépôt	Les envois doivent obligatoirement être déposés dans un office de poste ou à un guichet des clients commerciaux ou être pris en charge au domicile de l'expéditeur. Le dépôt dans une boîte aux lettres n'est pas autorisé.	Les envois doivent obligatoirement être déposés dans un office de poste ou à un guichet des clients commerciaux ou être pris en charge au domicile de l'expéditeur. Le dépôt dans une boîte aux lettres n'est pas autorisé.
Qui affranchit?	La personne responsable du courrier dans votre entreprise saisit les envois munis d'une marque d'affranchissement PP sur le bordereau de dépôt/bulletin de livraison via le service en ligne «Bordereau de dépôt lettres».	Les personnes compétentes de votre entreprise étiquettent vos lettres avec code à barres et établissent la liste de codes à barres.
Paiement	Facture mensuelle	Facture mensuelle
Autres informations	www.poste.ch/affranchissementpp	www.poste.ch/envoi-de-lettres-easy

Vous trouverez des informations détaillées sur les différentes solutions d'affranchissement de la Poste dans le factsheet correspondant ou sous www.poste.ch/affranchir.

	Systemes d'affranchissement intelligents IFS	Service d'affranchissement Poste
Marque d'affranchissement		
Description	Le système IFS permet d'affranchir le courrier quotidien et les envois en nombre de manière simple et conviviale. En cas de modifications tarifaires, les nouveaux prix sont mis à jour automatiquement sur le système d'affranchissement. Les appareils IFS3 offrent de nombreux autres avantages et fonctions.	La Poste se charge, pour le compte du client, de l'ensemble du processus d'affranchissement et dresse un décompte mensuel détaillé et transparent qui permet une ventilation des coûts d'affranchissement par section de frais. Si vous le souhaitez, la Poste vient prendre en charge vos envois auprès de votre société. La prestation Service d'affranchissement Poste est fournie du lundi au vendredi.
De préférence pour	<ul style="list-style-type: none"> – PME – Entreprises avec traitement centralisé du courrier sortant 	Clients commerciaux expédiant au minimum 50 envois par jour
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – Interface conviviale – Actualisation automatique des produits et des prix par téléchargement – Transparence des coûts élevée – Décompte mensuel détaillé (y c. justificatif TVA) – Calcul automatique du rabais éventuel – Personnalisation grâce à l'empreinte publicitaire – Disponible 24 h sur 24 <p>Fonctions supplémentaires avec le standard IFS 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Impression automatique des codes à barres pour envois avec code à barres (Recommandé, etc.) – Relevé mensuel par centres de coûts (voir le fichier Excel dans le service en ligne «Consultation du compte du système d'affranchissement») 	<ul style="list-style-type: none"> – Affranchissement par la Poste – Gain de temps grâce à l'externalisation du processus d'affranchissement – Vue d'ensemble et transparence des coûts grâce au décompte mensuel – Prise en charge des envois sur demande (économie du passage quotidien à l'office de poste)
Conditions	L'utilisation de systèmes d'affranchissement intelligents a lieu dans le cadre d'un contrat avec la Poste. La transmission des données d'affranchissement nécessite une connexion analogique, une connexion ISDN ou une connexion IP selon l'appareil utilisé. Seuls les appareils IFS répondant aux spécifications de la Poste sont autorisés.	L'utilisation de la prestation Service d'affranchissement Poste a lieu dans le cadre d'un contrat avec la Poste. Les frais mensuels minimaux s'élèvent à 150 francs.
Lieu de dépôt	Boîte aux lettres ou office de poste	Dépôt par le client à un office de poste défini ou prise en charge par la Poste chez le client
Qui affranchit?	Les systèmes d'affranchissement intelligents peuvent être utilisés par certaines personnes autorisées dans votre entreprise ou être gérés comme une centrale d'affranchissement.	Les envois sont affranchis au centre d'affranchissement de la Poste.
Paiement	Approvisionnement d'un crédit d'affranchissement par compte postal (Debit Direct) ou par bulletin de versement	Facture mensuelle (pas de paiement préalable)
Autres informations	www.poste.ch/ifs	www.poste.ch/affranchissementposte

WebStamp	
Marque d'affranchissement	
Description	<p>WebStamp est une solution d'affranchissement en ligne permettant de créer et de produire des timbres-poste personnalisés. Des logos, photos, graphiques, éléments de texte et maintenant également des vidéos peuvent agrémenter la marque d'affranchissement. L'impression peut se faire sur enveloppes, sur étiquettes classiques ou thermiques et sur les lettres (pour enveloppes à panneau transparent). WebStamp convient à l'affranchissement du courrier pour la Suisse et l'étranger.</p>
De préférence pour	<ul style="list-style-type: none"> – PME avec volume d'envois réduit – Secrétariats et agences – Cabinets d'avocat et cabinets médicaux – Associations – Particuliers
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – Création de timbres-poste personnalisés avec propres visuels ou vidéos – Importation d'adresses à partir du service en ligne «Traitement d'adresses en ligne» de la Poste ou d'Excel pour la saisie des adresses des destinataires – Formats personnalisés pour les étiquettes ou enveloppes – Impression sur étiquettes, enveloppes ou étiquettes thermiques – Avec les WebStamps, les envois pour l'étranger avec valeur de marchandise peuvent être déclarés et affranchis en même temps (voir également EAD) – Service d'impression WebStamp: possibilité de faire imprimer commodément les WebStamps créés personnellement par la Poste et de se les faire envoyer gratuitement à domicile – WebStamp pour lettres isolées et lettres-types, service d'impression et d'expédition compris: dès que le mode d'expédition est déterminé, télécharger les lettres au format PDF pour affranchissement. À l'issue, l'utilisateur décidera si c'est lui-même ou la Poste qui imprimera et expédiera les lettres.
Conditions	<p>Pour pouvoir créer et produire des marques d'affranchissement WebStamp, les utilisateurs ont besoin d'un accès Internet, d'une imprimante laser ou jet d'encre et d'un lecteur de documents PDF (p. ex. Adobe Acrobat). Dans le cadre du Service d'impression et d'expédition, les ordres téléchargés avant 15h00 sont encore traités le jour même. Le déplacement à la boîte aux lettres publique ou à la filiale postale n'est plus nécessaire.</p>
Lieu de dépôt	Boîte aux lettres, filiale ou filiale en partenariat
Qui affranchit?	L'utilisateur crée l'affranchissement WebStamp sur son propre ordinateur, sa tablette ou son smartphone.
Paiement	Facture mensuelle ou paiement préalable
Autres informations	www.poste.ch/webstamp